



VOGELWARTE.CH

Ludovic Longchamp, Ludovic Bradley, Jérôme Duplain, Stephanie Michler, Marco Pilati,
Benjamin Rothenbühler, Robin Séchaud



YVERDON-LES-BAINS, DÉCEMBRE 2024

Conservation du Bruant proyer dans la région d'Orbe (VD)

Rapport annuel 2024

Contenu

Résumé	3
Zusammenfassung	3
1 Introduction	4
2 Présentation du Bruant proyer	4
3 Matériel et méthodes	5
3.1 Zone d'étude	5
3.2 Recensement du Bruant proyer dans le secteur central	7
3.3 Recensement des espèces OEA dans le secteur central	8
3.4 Surveillance et protection des nids de Bruants proyers	8
3.5 Recherche automnale et hivernale du Bruant proyer	9
3.6 Analyses de la sélection d'habitat	9
3.7 Amélioration de l'habitat	10
4 Résultats	10
4.1 Taille de la population de Bruants proyers	10
4.2 Sites de nidification	12
4.3 Phénologie et succès de reproduction	13
4.4 Suivi des nids par caméras	14
4.5 Protection des nids	15
4.6 Recensement des espèces OEA	15
4.7 Suivi automnal et hivernal du bruant proyer	16
4.8 Amélioration de l'habitat	16
4.9 Sensibilisation	17
5 Discussion et perspectives	18
6 Remerciements	19
7 Bibliographie	20
8 Annexes	21

IMPRESSUM

Conservation du Bruant proyer
dans la région d'Orbe (VD) –
Rapport annuel 2024

Auteurs, autrices

Ludovic Longchamp
Ludovic Bradley
Jérôme Duplain
Stephanie Michler
Marco Pilati
Benjamin Rothenbühler
Robin Séchaud

Collaboration

Urs Kormann
Océane Siffert
Laure Winkler

Traduction

Stephanie Michler

Image, page de titre

Océane Siffert

Numéro du projet

450220

Citation suggérée

Longchamp et al (2025) :
Conservation du Bruant proyer
dans la région d'Orbe (VD),
Rapport annuel 2024. Station
ornithologique suisse de Sempach.

Contact

Ludovic Longchamp
Station ornithologique suisse
Antenne régionale d'Yverdon
Place Pestalozzi 11
1400 Yverdon-les-Bains
T 0041 78 868 68 17
ludovic.longchamp@vogelwarte.ch

© 2025, Station ornithologique
suisse de Sempach

Ce rapport ne peut être publié, en
totalité ou en partie, sans l'accord
de la Station ornithologique suisse
de Sempach.

Résumé

Le Bruant proyer est une espèce d'oiseaux des milieux agricoles classée comme « En danger critique d'extinction » en Suisse, selon la dernière liste rouge. Dans la région d'Orbe (VD), un afflux important de Bruants proyers a été constaté au printemps 2023, qui a conduit à la constitution d'une population nicheuse considérée d'importance nationale pour la conservation de l'espèce. Un projet visant à suivre les effectifs nicheurs et améliorer l'habitat pour l'avifaune des milieux agricoles structurés sur une surface d'environ 15 km² située entre Orbe et Croy a par conséquent été lancé par la Station ornithologique suisse.

Les recensements effectués en 2024 ont permis de dénombrer 35 territoires de Bruants proyers dont 9 nidifications certaines parmi lesquelles 6 avec des jeunes à l'envol. Quatre nichées ont été suivies par caméras et des protections de nids ont été testées, en collaboration avec des agriculteurs et agricultrices, en reportant la fauche autour de l'emplacement des nids. Des informations sur la phénologie de la reproduction et l'utilisation de l'habitat par le Bruant proyer ont pu être récoltées. Les recensements effectués ont également permis de montrer que le secteur d'étude héberge des populations importantes d'Alouettes des champs, de Pies-grièches écorcheur, de Tariers pâtres ou encore de Fauvettes grisettes, faisant de la zone une région à forts enjeux pour la conservation de l'avifaune des milieux agricoles.

De plus, en collaboration avec un bureau d'études en environnement, un conseil personnalisé aux agriculteurs et agricultrices a permis la mise en place de plusieurs hectares de jachères et ourlets sur terre assolée, créant ainsi de précieux habitats pour l'avifaune des milieux agricoles ouverts, dont le Bruant proyer. Il est prévu de maintenir ce lien avec les exploitants et exploitantes ces prochaines années pour poursuivre la revitalisation de ce secteur en faveur de l'avifaune. Le suivi de la population de Bruants proyers et des espèces d'oiseaux des milieux agricoles sera par ailleurs reconduit ces prochaines années.

Zusammenfassung

Die Grauammer ist eine Vogelart des Kulturlands, die in der Schweiz laut der jüngsten Roten Liste als „Vom Aussterben bedroht“ eingestuft wird. In der Region Orbe (VD) wurde im Frühjahr 2023 ein starker Zustrom von Grauammern festgestellt, der zur Entstehung einer Brutpopulation führte, die für die Erhaltung der Art als national bedeutend eingestuft wird. Daher startete die Schweizerische Vogelwarte ein Projekt zur Überwachung der Brutbestände und zur Verbesserung des Lebensraums für die Vogelwelt der strukturierten Agrarlandschaft auf einer Fläche von rund 15 km² zwischen Orbe und Croy gestartet.

Die 2024 durchgeführten Zählungen ergaben 35 Reviere der Grauammer, darunter neun sichere Bruten, von denen sechs mit flüggel Jungvögeln erfolgreich waren. Vier Bruten wurden mit Kameras überwacht und in Zusammenarbeit mit Landwirten wurden Brutschutzmassnahmen getestet, indem das Mähen um den Neststandort herum aufgeschoben wurde. Es konnten Informationen über die Phänologie des Brutgeschehens und zur Habitatwahl der Grauammer gesammelt werden. Die Zählungen zeigten auch, dass das Untersuchungsgebiet bedeutende Populationen von Feldlerchen, Neuntöttern, Schwarzkehlchen und Dorngrasmücke beherbergt, was das Gebiet zu einer wichtigen Region für den Schutz und die Förderung der Vogelwelt des Kulturlands macht.

Darüber hinaus wurden in Zusammenarbeit mit einem Umweltbüro persönliche Beratungen von Landwirten durchgeführt, wodurch mehrere Hektar Buntbrache und Säume auf Ackerland angelegt wurden. So konnten wertvolle Lebensräume für die Vogelwelt geschaffen werden, die auch der Grauammer zugutekommen. Diese Verbindung zu den Landwirten soll auch in den kommenden Jahren aufrechterhalten werden, um das Gebiet für die Vogelwelt weiter zu revitalisieren. Ebenso wird die Überwachung der Grauammerpopulation und der Vogelarten des Agrarlandes fortgesetzt.

LA SAISON 2024 EN BREF

- 35 territoires de Bruant proyer confirmés dans le réseau CABA (environ 16 % de l'effectif suisse 2024)
- Neuf nidifications certaines, dont six ayant produit des jeunes à l'envol
- Grandeur de ponte de 4,5 œufs/nid, succès de reproduction de 3,3 jeunes/nichée tentée et 4,3 jeunes/nichée réussie.
- Un minimum de 23 jeunes à l'envol
- Des populations d'oiseaux des milieux agricoles très importantes, comme l'Alouette des champs qui compte 142 territoires
- 8,5 ha de jachères, 2,7 ha d'ourlets sur terres assolées et 3,2 ha de bandes culturales extensives mises en place en 2024

1 Introduction

Comme de nombreuses espèces d'oiseaux des milieux agricoles, le Bruant proyer (*Emberiza calandra*) est aujourd'hui gravement menacé en Suisse. Bien que l'espèce soit présente depuis longtemps en petit nombre dans les zones agricoles de la région d'Orbe, au cours de l'année 2023 un afflux de quelques 40 oiseaux chanteurs a permis de qualifier cette population comme étant d'importance nationale, ce qui a conduit la Station ornithologique Suisse à lancer un projet de conservation de l'espèce (Séchaud et al., in prep). Le projet de conservation a débuté en 2023 pour une période de six ans et est soutenu financièrement par la Direction générale de l'environnement – Division biodiversité et paysage du canton de Vaud.

Les activités visent notamment à recenser les effectifs de Bruants proyer, à mener un suivi intensif des territoires et des nichées, à mettre en place des mesures de protection pour les sites de nidification menacés par la fauche et finalement à améliorer durablement l'habitat des espèces d'oiseaux des milieux agricoles en collaboration avec les agriculteurs et agricultrices de la région et les biologistes du réseau agroécologique. De manière générale, bien qu'un focus particulier soit mis sur le Bruant proyer, les mesures qui sont en train d'être mises en place visent à favoriser la guildes des espèces des milieux agricoles structurés.

Le présent rapport fait le bilan des activités réalisées dans le cadre de ce projet en 2024 et des résultats obtenus. Une version courte du rapport a également été rédigée afin d'être distribuée aux agriculteurs et agricultrices partenaires du projet (Longchamp et al. 2024).



Figure 1: Bruant proyer mâle, en posture typique de chant, en évidence sur un buisson d'épine noire. Photo : Océane Siffert, Station ornithologique suisse.

2 Présentation du Bruant proyer

Le Bruant proyer est une espèce caractéristique des milieux agricoles et steppiques. Son aire de répartition s'étend de la moitié sud de l'Europe jusqu'à l'ouest de la Chine, en passant par l'Afrique du Nord. L'Espagne héberge la moitié des effectifs européens de l'espèce. D'importantes pertes d'effectifs ainsi qu'une contraction de l'aire de répartition ont néanmoins été relevés dans plusieurs pays européens au cours de ces dernières décennies, notamment aux Pays-Bas, en Allemagne, en Belgique et en Angleterre (Keller et al., 2020 ; Landelout et al. 2020). En Suisse, il est inféodé aux grandes plaines agricoles où il niche au sol, dans les prairies ou les cultures. Espèce autrefois répandue, le Bruant proyer a vu ses

populations décliner dramatiquement au cours des dernières décennies. La population suisse de cette espèce est passée de 400 à 600 couples nicheurs en 1993-1996 à seulement 80 à 110 couples lors du troisième Atlas en 2013-2016 (Schmid et al. 1998; Knaus et al. 2018). Son statut a par conséquent été adapté et est passé de « Vulnérable (VU) » à « En danger critique d'extinction (CR) » sur la dernière liste rouge des espèces menacées en Suisse (Knaus et al., 2021) et l'espèce est considérée comme prioritaire pour une conservation ciblée (Spaar et al. 2012). Les causes principales du déclin sont probablement liées aux changements intervenus dans l'agriculture, tels que l'intensification de l'exploitation et la disparition des structures ou encore au passage des céréales semées au printemps à celles semées en automne qui a affecté le Bruant proyer en réduisant la disponibilité en nourriture en hiver (Keller et al., 2020). De plus, dans les zones herbagères, les fauches précoces ont réduit son succès de reproduction en détruisant des nids avant l'envol des jeunes (Donald & Evans, 1994, 1995). Les mesures prises pour protéger l'espèce consistent principalement à recréer et maintenir des milieux favorables, notamment des jachères florales, des haies ou des prairies extensives fauchées tardivement. A noter qu'en 2024, une nouvelle estimation des effectifs a permis de montrer une lueur d'espoir pour l'espèce, avec une population à nouveau en progression portant ses effectifs entre 216 et 233 territoires (Michler et al., in prep), suite en particulier à une forte progression des populations genevoises dans les zones ayant bénéficié de restauration de l'habitat. La période de reproduction commence fin mars et peut se prolonger jusqu'à mi-août, avec des pontes comptant entre trois et cinq œufs (Glutz von Blotzheim 1997). La ponte dure généralement quatre à sept jours, puis la période d'incubation est de onze à 13 jours. Depuis l'éclosion, les jeunes séjournent ensuite au nid durant leurs neuf à douze premiers jours avant une phase appelée « sauteurs » de huit à douze jours, où ils sont hors du nid mais sans qu'ils soient encore indépendants (Géroudet 1957 ; Maumary et al. 2007). Chez cette espèce, la polygamie est fréquente et les mâles peuvent défendre simultanément plusieurs territoires, parfois éloignés les uns des autres (Hegelbach & Ziswiler 1979 ; Suter et al. 2002). Actuellement, la majorité de la population suisse est concentrée dans quatre régions principales : par ordre d'importance en termes d'effectifs : la campagne genevoise (GE), le Grand Marais (BE/FR), la région d'Orbe (VD) et la plaine de l'Aar près de Grenchen (SO) (Ayé et al. 2013 ; Michler et al., in prep.).

3 Matériel et méthodes

3.1 Zone d'étude

La zone d'étude regroupe 15 secteurs situés au pied du Jura entre Pompaples et Onnens dans le canton de Vaud (fig. 3). Le secteur principal d'étude, rassemblant la majorité des effectifs historiques du Bruant proyer dans la région (ci-après le secteur central), couvre environ 15 km² et est situé sur les communes d'Agiez, Arnex-sur-Orbe, Bofflens, Croy, Orbe et Pompaples. Ce secteur reprend une partie du réseau agroécologique CABA (acronyme de Croy, Arnex, Bofflens, Agiez) qui a été lancé en 2011 et regroupe aujourd'hui quelque 69 agriculteurs et agricultrices membres. Il se situe à une altitude moyenne de 600 m et se caractérise par des paysages agricoles entrecoupés de boisements forestiers (fig. 2). Les quelque 1200 ha de la SAU, en zone de plaine, se répartissent en 60 % de grandes cultures, 15 % de prairies temporaires, 10 % de prairies et pâturages permanents, 1 % de cultures spéciales et d'autres cultures en 2024. De plus, à l'intérieur de ce secteur central, 16 % de la surface agricole utile sont inscrits en SPB (arbres non compris), principalement en prairies extensives. Le taux de SPB de grande valeur écologique à l'intérieur de ce secteur central (selon définition de la Station ornithologique suisse, Schürmann et al. 2024) se monte à 9,1 %. Ce pourcentage est important pour une zone agricole de plaine et est proche de la valeur-cible selon ces mêmes auteurs. On note toutefois une très forte disparité en fonction des types de cultures : les SPB de haute valeur écologique couvrent 3% des terres assolées dont 1,2 % de jachères et ourlets – habitat préférentiel du Bruant proyer – contre 13 % des autres types de surfaces agricoles, en particulier des prairies extensives (tab. 1).

Tableau 1 : Surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) dans le secteur central en 2024, en fonction de leur situation dans la SAU. SPB de grande valeur écologique selon définition de la Station ornithologique suisse : toutes SPB du niveau de qualité II ainsi que les surfaces à litière en QI, jachères florales, jachère tournantes, ourlets sur terres assolées, bandes semées pour organismes utiles pluriannuelles, ainsi que les bandes culturales extensives. Les arbres n'ont pas été pris en compte dans le calcul. Source : DGAV.

Types de surfaces	Surface	Toutes SPB (% de la surface)	SPB de grande valeur écologique (% de la surface)
Terres assolées	946 ha	3,81 %	1,60 %
SAU hors terres assolées (herbages, cultures spéciales et divers)	279 ha	57,14 %	26,91 %
Total SAU	1225 ha	16,02 %	9,14 %

De plus, afin d'avoir une connaissance plus précise des effectifs de Bruants proyers dans la région autour du secteur central, 14 secteurs complémentaires font également l'objet d'un suivi au pied du Jura entre Onnens VD et Orny, totalisant environ 21,5 km² supplémentaires (fig. 3). Il s'agit de zones agricoles particulièrement favorables au Bruant proyer, comportant des observations historiques de l'espèce et/ou ayant une forte proportion de SPB sur terres assolées. Ce suivi s'est limité à un seul passage de recensement effectué en matinée entre mi-mai et fin juin au rythme d'environ 2h de présence par km². Toutes les espèces OEA ont été notées, avec un focus particulier pour le Bruant proyer. L'un de ces secteurs complémentaire (Bochuz nord) a été recensé dans le cadre du monitoring de la Bergeronnette printanière dans la plaine de l'Orbe.



Figure 2: Vue du secteur central, sur la commune de Croy. On remarque une zone agricole structurée, avec une mosaïque de grandes cultures parsemée de prairies extensives et arbres isolés. En arrière-plan, plusieurs talus CFF extensifs avec des haies constituent également des habitats favorables au Bruant proyer. Photo : Jérôme Duplain, 22 mai 2023, Station ornithologique suisse.

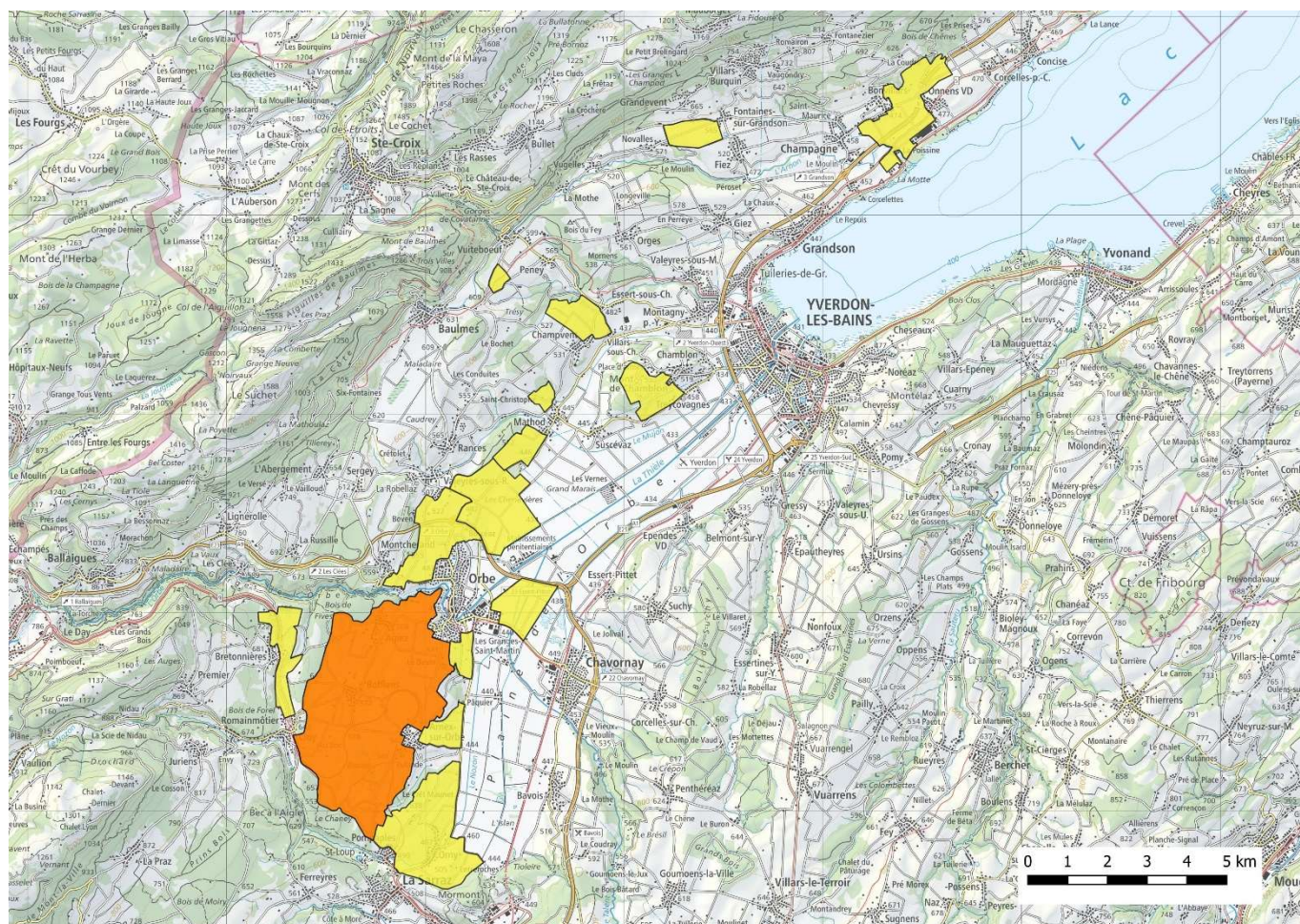


Figure 3: Zone d'étude du Bruant proyer : en orange, le secteur central faisant l'objet du suivi intensif (15 km²) et, en jaune, les secteurs complémentaires avec suivi extensif (21,5 km²).

3.2 Recensement du Bruant proyer dans le secteur central

Dans le secteur central, un suivi intensif du Bruant proyer a été mené du 2 avril au 24 juillet 2024. Les territoires ont été détectés en utilisant la méthode des transects, qui consiste à suivre un itinéraire prédéterminé à travers le secteur et à enregistrer l'emplacement de chaque oiseau vu ou entendu sur une carte. Au total, quatre transects ont été chacun parcourus 8 fois (toutes les deux semaines, voir annexe 2), toujours en matinée et autant que possible par conditions météorologiques favorables. Après chaque transect, chaque site où des oiseaux ont été détectés a été revisité deux fois par semaine. Lors de chaque visite, il a été passé minimum 20 minutes sur place s'il y avait un mâle solitaire et minimum 40 minutes si une femelle était détectée ou déjà connue dans un territoire (les femelles ayant une détectabilité plus faible, il convient de passer davantage de temps pour tenter de l'apercevoir et savoir si une nichée est en cours et à quel stade). Pendant ces visites, tous les mouvements et comportements des oiseaux ont été enregistrés sur un SIG (avec le logiciel Qfield), avec un code atlas indiquant les comportements ou les signes de reproduction. A noter que sont considérés comme mâles les oiseaux chanteurs et femelles les oiseaux ne chantant pas et situés à proximité d'un mâle chanteur sans qu'il soit observé un comportement de défense de territoire (l'intolérance spatiale vis-à-vis des intrus de même espèce se traduit par une augmentation de l'intensité du chant, des cris d'avertissement, des attaques et des poursuites avec de véritables combats ; Hegelbach 1979). Pour la délimitation des sites occupés et territoires, seules les observations remplissant les conditions de l'atlas des oiseaux nicheurs ont été prises en compte : observations dans un biotope adéquat (code atlas min. 2) du 15 avril au 31 août.

Un « site avec chanteur » a été noté en cas d'observation dans un nouveau site occupé (observation simultanée aux oiseaux voisins ou dans un site isolé). Par la suite, un territoire a été considéré comme confirmé si un oiseau y a été observé au moins deux fois sur une période de plus de trois jours, ou en cas d'observation d'une femelle. A ce moment-là, un identifiant unique a été attribué à chaque territoire et à toutes les observations qui s'y rattachent. Après plusieurs observations, les territoires confirmés ont été délimités sur QGIS, sur la base de toutes les localisations. Un site ou un territoire a été considéré comme abandonné après trois visites sans observation et n'a plus fait l'objet de visites ciblées par la suite. Par opposition, tous les autres sites et territoires sont considérés comme actifs. Finalement, si un oiseau était

à nouveau détecté grâce aux transects dans un territoire précédemment abandonné, le territoire était à nouveau considéré comme actif et donc à nouveau suivi deux fois par semaine comme décrit précédemment.

3.3 Recensement des espèces OEA dans le secteur central

Dans le secteur central, en plus du recensement des Bruants proyers, trois cartographies ont eu lieu selon la méthode MONiR entre fin-avril et mi-juin, le long des mêmes transects que ceux du suivi intensif (Annexe 2), au rythme moyen d'environ 2h de recensement par km². Lors de ces cartographies, 75 espèces d'oiseaux typiques des milieux agricoles ont été recensées. Il s'agissait des espèces visées par les objectifs environnementaux pour l'agriculture, appelées espèces OEA (Agroscope 2016), dont fait partie le Bruant proyer, ainsi que des espèces liées au milieu agricole à l'exception des espèces nocturnes nécessitant un protocole différent (Annexe 1). En 2024, ces recensements ont eu lieu aux dates suivantes : 1^{er} passage du 8 au 12 mai, 2^e passage du 26 au 28 mai et finalement 3^e passage du 10 au 12 juin.

3.4 Surveillance et protection des nids de Bruants proyers

Une fois les territoires de Bruants proyers détectés, l'emplacement des nids a été recherché, notamment en essayant de détecter la présence de femelle, la construction d'un nid ou le nourrissage, afin de caractériser les menaces auxquelles ils étaient exposés. Pour chaque nid découvert, l'agriculteur ou agricultrice exploitant la parcelle en question a été informé de la présence d'une espèce menacée dans sa parcelle et de la surveillance réalisée. Dans la mesure du possible, une caméra miniature a été posée à proximité du nid afin de documenter la phénologie du développement de la nichée, le type de nourriture, la fréquence des nourrissages, ainsi que les éventuels cas de prédation. Ces caméras ont été montées sur une tige installée à une distance moyenne d'environ 30 cm du nid et étaient reliées à une batterie disposée à 5 m, ceci de manière à éviter toute installation volumineuse autour du nid qui pourrait gêner les oiseaux ou attirer des prédateurs. En fonction de l'état de remplissage des cartes mémoires, une photographie bichrome du nid a été prise toutes les 5 à 12 secondes, 24/24h. L'installation de ces caméras a été autorisée par la Direction générale de l'environnement du canton de Vaud (n° 2024-4525). L'autonomie a permis de suivre toute la reproduction jusqu'à l'envol des jeunes. Ainsi, un seul accès au nid a été nécessaire en cours de nidification, en respectant toutes les précautions pour limiter le risque de prédation.

Différentes caractéristiques de nids ont également été relevées, comme ses dimensions, le type de culture, ou les interventions agricoles effectuées durant la saison autour du nid.

En cas de nid menacé par la fauche ou autre intervention agricole, un report de fauche ou de l'intervention d'au moins 9 ares autour du nid a été négocié en collaboration avec l'agriculteur ou l'agricultrice. Un contact régulier a été assuré avec la biologiste du réseau écologique pour la coordination de ces mesures et obtenir les contacts des agriculteurs et agricultrices. Une indemnisation a été versée par le canton de Vaud pour la perte de fourrage. Dans les prairies extensives, les bandes refuges non fauchées en tant que mesure de mise en réseau ont été localisées autour des nids, dans la mesure du possible.



Figure 4: Nid de Bruants proyers dans un champ de colza avec cinq jeunes âgés d'environ six jours, le 27 juin 2024. Photo : Ludovic Bradley, Station ornithologique suisse

3.5 Recherche automnale et hivernale du Bruant proyer

Alors que les bases de données comptent de nombreuses données de Bruants proyers en Suisse lors de la période de reproduction, leur présence en automne et en hiver reste aujourd'hui très peu documentée. Un recensement automnal et hivernal a été mis en place afin de détecter la présence du Bruant proyer dans le secteur central et les zones agricoles alentours et ainsi mieux connaître ses mœurs en dehors de la période de reproduction, notamment les sites de dortoirs et les terrains de nourrissage, mais également le type de nourriture recherché. Ils visent notamment à étudier si des facteurs limitants au niveau de l'alimentation sont perceptibles. Ce suivi est effectué en parcourant la zone d'étude à vélo afin de rechercher ces oiseaux posés ou en vol. Ce suivi a débuté en août 2024 et est prévu à raison de deux visites par mois jusqu'en mars 2025. De plus, un appel a été lancé sur la plateforme ornitho.ch afin de signaler le Bruant proyer en automne et en hiver au niveau national. Les ornithologues réalisant les recensements hivernaux des oiseaux d'eau dans la plaine de l'Orbe ont aussi été sensibilisés (voir annexe 3).

3.6 Analyses de la sélection d'habitat

Afin de comprendre les facteurs influençant la sélection de l'habitat chez le Bruant proyer, les données du géoréférencement agricole ont été récoltées (type de culture où le nid était construit), afin de caractériser les habitats dans lesquels se reproduisent les Bruants proyers et permettre notamment une comparaison entre l'habitat utilisé par le Bruant proyer et l'habitat disponible.

De plus, des mesures de végétation ont été effectuées dans différentes jachères, prairies intensives et extensives. Elles visaient en particulier à comprendre si la hauteur de la végétation, ainsi que la densité, influençaient le choix de l'habitat. Ces données seront analysées dans le cadre d'un travail de master à l'Université de Neuchâtel débuté en 2024 et donneront lieu à un rapport séparé où la méthode et les résultats seront présentés. Ces analyses permettront notamment de valoriser les données collectées dans le cadre des recensements effectués durant les années 2023 et 2024.

3.7 Amélioration de l’habitat

L’enjeu principal du projet est de revitaliser plus largement la zone agricole, afin que les mesures ne bénéficient pas uniquement au Bruant proyer, mais à toute la guildes des d’oiseaux des milieux agricoles ouverts et structurés, et de manière plus générale à la biodiversité. Dans l’optique de profiter de la mise en place des 3,5 % de SPB sur terres assolées, alors proposées par le Conseil fédéral pour 2024, un conseil individuel aux agriculteurs et agricultrices a été réalisé par le bureau Maillefer & Hunziker et mandaté par la Station ornithologique suisse. La biologiste Marion Tanner, également responsable du réseau écologique de CABA, a envoyé un courrier à 90 membres ayant des parcelles dans le périmètre du réseau écologique. Puis 27 exploitants des zones qui semblent les plus favorables à une revitalisation ont été contactés proactivement par téléphone (au minimum trois parcelles agricoles dans des zones ouvertes à proximité des territoires existants). Un entretien gratuit a été organisé ensuite pour toutes les personnes intéressées à obtenir du conseil. Lors de ces entretiens, les agriculteurs et agricultrices ont été sensibilisés à l’importance des jachères et des ourlets dans les emplacements appropriés.

4 Résultats

4.1 Taille de la population de Bruants proyers

Les différents suivis effectués en 2024 ont permis de détecter 44 sites avec chanteur de Bruant proyer, dont 35 territoires confirmés à l’intérieur du secteur de suivi central (tab. 2). Grâce aux suivis effectués, la grande majorité des territoires ont pu être confirmés en 2024. En revanche, le nombre de mâles célibataires semble être élevé. Seuls 13 couples ont été observés, aboutissant à neuf tentatives de nidification et six nidifications réussies, produisant un minimum de 23 jeunes à l’envol (tab. 2 et 4). Par ailleurs, les recensements complémentaires, hors du secteur central, ont permis de relever un site avec chanteur dans la plaine de l’Orbe, deux sur le Mont de Chamblon, trois à Onnens et un à Grandson, soit un total de sept sites que l’on peut considérer comme des satellites de la population du secteur central d’Orbe. En comparaison, le nombre de sites avec observations et territoires confirmés étaient plus faibles en 2023 (tab. 2), en raison d’un effort de prospection plus modeste. Les effectifs relevés lors du suivi standardisé (trois passages types MONiR) sont similaires entre les deux années (29 en 2023 versus 32 en 2024). Le nombre de nidifications reste cependant inférieur en 2024, pour une raison inexpliquée. En relation avec la population suisse, estimée entre 216 et 233 territoires en 2024 (Michler et al., in prep), la population du secteur central représente environ 16 % des effectifs nationaux. A noter que le nombre de territoires a été défini sur la base d’une méthode légèrement différente que dans le présent rapport, selon les critères suivants (Ayé et al. 2013) : (1) au moins une observation d’un individu chanteur (code atlas 3) et (2) au moins six jours entre deux observations. Pour déterminer le nombre maximal de territoires, les données ne comptant qu’une seule observation d’un mâle chanteur et/ou les observations espacées de moins de six jours ont été considérées comme des territoires. Seules les données comprises entre le 1^{er} mai et le 30 juin ont été prises en compte.

Tableau 1: Résultats des suivis de la population nicheuse de Bruants proyers en 2023 et 2024. Sites avec chanteur : au moins une observation simultanément aux voisins ou sur un site isolé. Territoires confirmés : au moins deux observations dans un site sur une période de plus de trois jours, ou au moins une observation d’une femelle. Le suivi intensif s’est limité au secteur central. Dans les autres secteurs, on ne connaît que le nombre de sites avec chanteur.

Année	Secteur central						Secteurs complémentaires
	Sites avec chanteur	Territoires confirmés	Couples	Nidifications certaines	Nidifications avec nourrissage	Nidifications avec jeunes à l’envol	Sites avec chanteur
2023	30	19	18	11	10	9	14
2024	44	35	13	9	7	6	7

Afin d’estimer l’investissement nécessaire à la découverte de mâles chanteurs, ainsi que pour suivre les nidifications et par conséquent adapter la méthode de recensement et le suivi des nids, les résultats ont été comparés entre un suivi standardisé du type MONiR (tab. 3). Les résultats montrent que le suivi intensif a permis de dénombrer 25 % de sites avec chanteur en plus qu’avec le suivi standardisé MONiR. La différence est plus marquée au niveau des couples et des nidifications certaines. Il faut relever que les mâles ont une détectabilité très élevée, alors que les femelles sont très cryptiques.

Tableau 2: Comparaison des résultats des recensements de Bruants proyers en 2024 dans le secteur central suivant la méthode utilisée. Suivi du type MONiR : 3 passages le long de transects prédéfinis. Suivi intensif : huit passages le long des mêmes transects (toutes les deux semaines) et visite de chaque site avec chanteur 2x/semaine, sauf en cas d'abandon du site (dès trois visites sans contact). Sites avec chanteur : au moins une observation simultanément aux voisins ou sur un site isolé. Territoires confirmés : au moins deux observations sur une période de trois jours au minimum, ou au moins une observation d'une femelle.

Indices de reproduction observés	Suivi standardisé du type MONiR	Suivi intensif
Sites avec chanteur	32	44
Couples	4	13
Nidifications suspectées (cris d'alarme, construction du nid ou nourrissage)	1	9
Nidifications réussies (jeunes à l'envol)	0	6

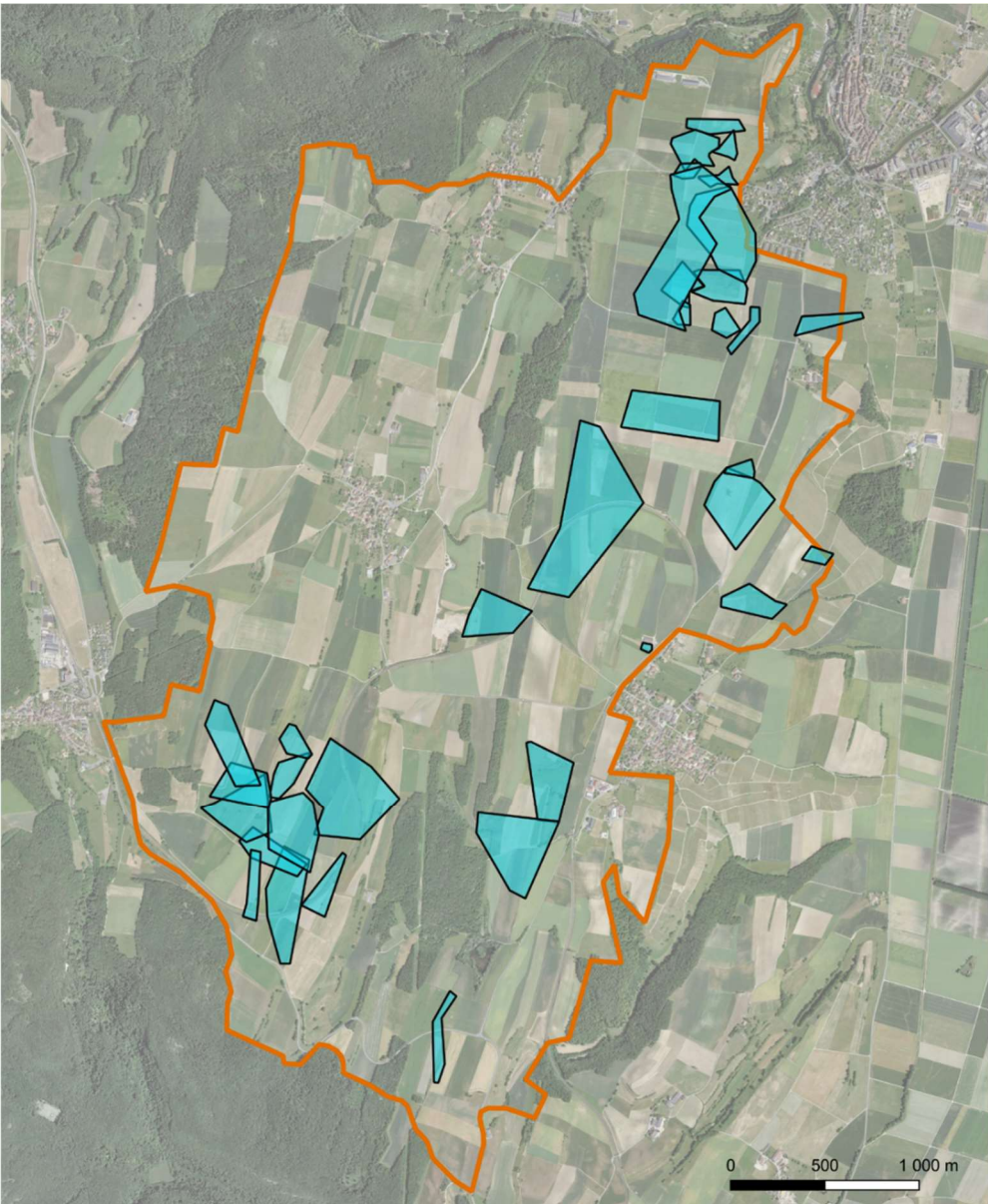


Figure 5: Carte présentant les 35 territoires confirmés de Bruants proyers recensés en 2024 (en bleu). Le périmètre du secteur central est représenté en orange.

4.2 Sites de nidification

Sur les neuf nidifications constatées (tab. 4), quatre nids ont pu être localisés précisément et cinq autres seulement au niveau de la parcelle. Sur ces neuf nids, quatre nids, soit près de la moitié d’entre eux, se trouvaient dans des grandes cultures (colza, blé d’automne, pois protéagineux et méteil) et étaient considérés comme des habitats sûrs pour ces oiseaux au vu de la période de récolte des cultures et la date d’envol des jeunes. Les prairies intensives (prairies temporaires et luzerne) constituent par ailleurs un habitat très attractif pour l’espèce, en raison probablement de la hauteur et de la densité du couvert végétal plus élevé que les autres cultures en début de saison. Nous pouvons penser que, sans la fauche précoce de cet habitat, davantage de nidifications auraient été constatées dans ces prairies intensives, car le nombre de chanteurs défendant leurs territoires sur ces parcelles était en effet élevé en début de saison. Finalement, seulement deux nids ont été localisés dans des SPB (jachère florale et pâturage extensif, au pied d’un buisson d’églaïer *Rosa canina*).

Ces chiffres contrastent fortement avec la situation de 2023 où une majorité des nids se trouvaient dans des prairies extensives et avaient nécessité un report de fauche autour du site de nidification (tab. 5).

Tableau 3: Détail des nichées de Bruants proyers relevées en 2024. Les données munies d'une * ont été obtenues via suivis des nids par caméra.

ID territoire	Type de culture	Taille de ponte	Nbre. de jeunes à l'envol	Cause d'échec	Date début construction nid	Date de ponte du 1er œuf	Date d'éclosion	Date de premiers jeunes « sauteurs »	Date d'envol des jeunes
200059	Pois protéagineux	≥4	≥4	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	≤15.07
200060	Colza	≥5	5*	N/A	30.05-01.06	02-04.06	21.06	01.07*	≤11.07
200063	Prairie temporaire	≥3	0*	Prédation fouine*	06-09.06	09-12.06	26.06	N/A*	N/A
200065	Prairie temporaire	≥3	≥3	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	≤13.06
200066	Blé d'automne	≥5	3*	N/A*	21-24.05	24-27.05	13.06	24.06*	≤08.07
200069	Pâturage extensif	≥5	5*	N/A*	06-09.06	09-12.06	28.06*	8-11.07*	≤16.07
200070	Méteil	≥3	≥3	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	≤11.07
200043	Luzerne	?	0	Abandon ou prédation	≤25.04	N/A	N/A	N/A	N/A
200050	Jachère florale	?	0	Abandon ou prédation	≤13.05	N/A	N/A	N/A	N/A
Total général :		≥28	≥23						

Tableau 4: Nombre et proportion de nids de Bruants proyers par type d'habitat.

Orbe	2023 - n	2023 - %	2024 - n	2024 - %
Grandes cultures	1	9	4	44
Prairies intensives	1	9	3	33
Prairies et pâturages extensifs (SPB)	4	36	1	11
Jachères	1	9	1	11
Haies	1	9	0	0
Talus CFF (prairies)	3	27	0	0
Autre	0	0	0	0
Total des nids	11	100	9	100

Légende
0%
1-20%
21-40%
41-60%
61-80%
81-100%

4.3 Phénologie et succès de reproduction

Durant la saison 2024, un nombre important de mâles chanteurs ont été détectés dans la 2^e moitié d’avril, mais beaucoup se sont cantonnés dans des prairies temporaires qui ont été rapidement fauchées (fig. 6). Après la première fauche de ces prairies, on ne comptait plus que sept territoires actifs. Une nouvelle vague de chanteurs a toutefois été observée à partir de fin mai, sans que l’on sache s’il s’agissait d’oiseaux s’étant déplacés par suite de la perturbation dans leur territoire initial ou s’il s’agissait d’autres oiseaux apparus dans la zone. Une première construction de nid a été notée le 25 avril. Les premiers jeunes volants ont été quant à eux notés le 13 juin, mais la majorité des nidifications étaient plus tardives et les jeunes n’ont été observés qu’à partir de juillet (tab 6 ; fig. 8).

Tableau 5 : Tableau de synthèse des dates les plus précoces et les plus tardives pour chaque étape de la nidification du Bruant proyer.

	Chanteur		Femelle		Construction de nid		Nourrissage		Envol des jeunes	
	Première	Dernière	Première	Dernière	Première	Dernière	Première	Dernière	Première	Dernière
Orbe - 2024	05.04	18.07	25.04	10.08	25.04	14.05	28.05	11.07	13.06	15.07
Genève – 2024 (comparaison)	03.04	18.07	04.04	05.08	15.04	22.05	16.05	05.08	25.06	25.07

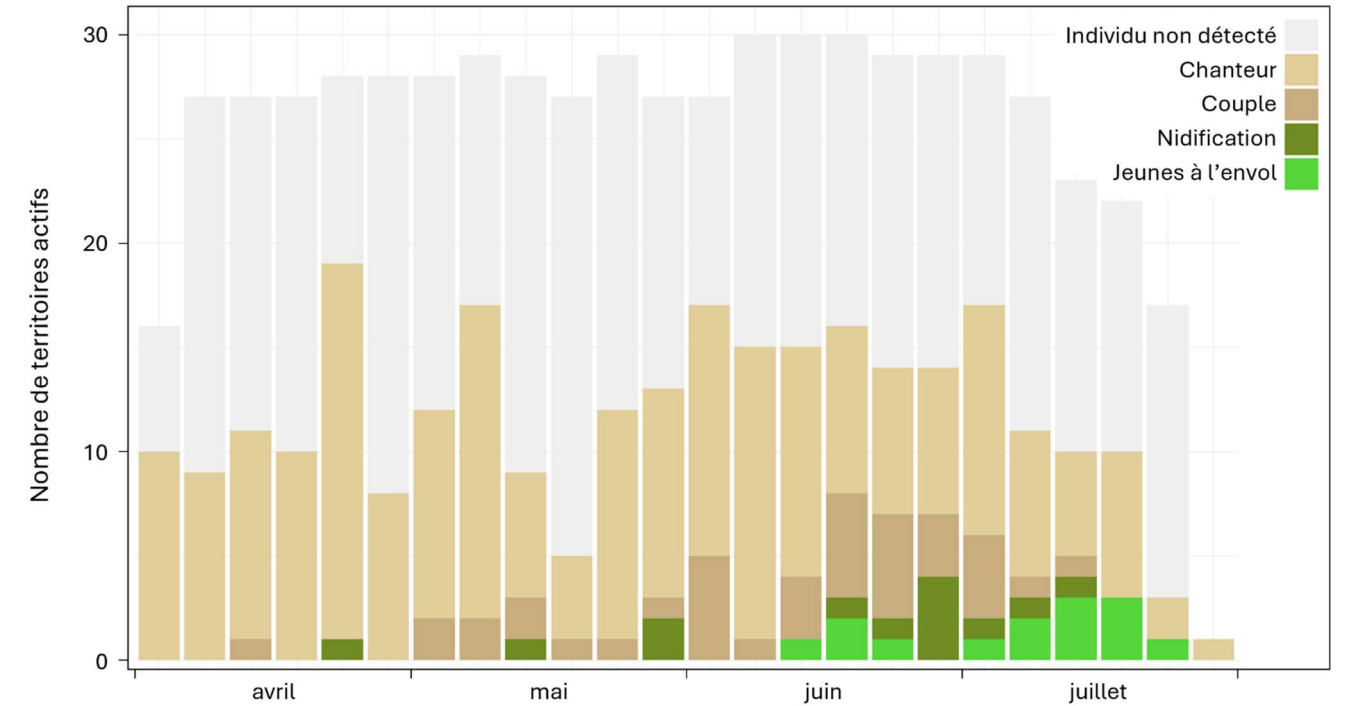


Figure 6 : Nombre de territoires actifs de Bruant proyer durant la saison en fonction du statut de reproduction (par périodes de cinq jours).

Au niveau du succès de reproduction, sur les neuf tentatives de reproduction, six ont permis à des jeunes de s’envoler. La grandeur moyenne de ponte pour les quatre nichées suivies par caméra était de $\geq 4,5$ œufs/nid, le succès de reproduction de 3,3 jeunes/nichée tentée et 4,3 jeunes/nichée réussie (tab. 4). Concernant les nichées échouées, pour deux d’entre elles, une construction d’un nid a été constatée, mais aucun nourrissage ni jeune n’a pu être noté. Il semble, par conséquent, que l’échec soit intervenu durant la ponte ou la couvaison, soit par suite d’un abandon, soit par suite d’une prédation. Pour le 3^e échec constaté, il a pu être attribué à la prédation par une fouine. Selon les analyses photographiques, la femelle semble avoir pu s’envoler, mais les deux jeunes présents dans le nid ont été victimes de la prédation.

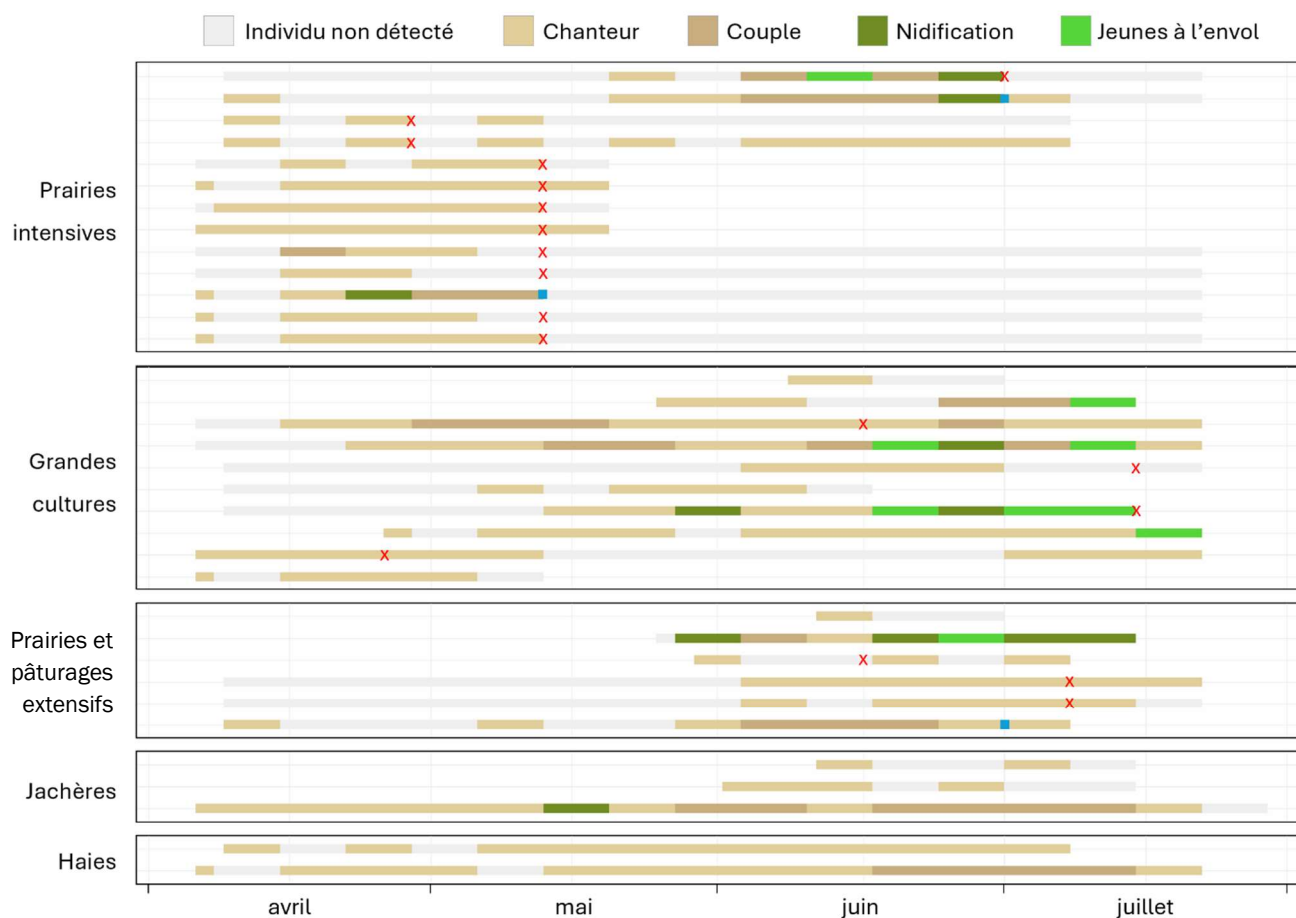


Figure 7: Statut de nidification pour chacun des territoires suivis au fil de la saison, classés par type de culture. Les croix rouges correspondent à la fauche ou récolte de la culture dans l'habitat majoritaire. Les carrés bleus, à la protection des nids. Sur les 35 territoires, un n'a pas pu être assigné à un seul type de culture et n'est donc pas illustré.

4.4 Suivi des nids par caméras

Tous les sites avec nids localisés à la longue-vue ont pu être munis d'une caméra. Après localisation triangulaire, la recherche de chaque nid à pied n'a généralement pris que quelques minutes. Le suivi de quatre nichées de Bruant proyer par caméra a fourni plusieurs dizaines de milliers de photos.

Pour toutes les nichées, la caméra ne semble pas avoir gêné les oiseaux, ces derniers revenant nourrir les jeunes quelques minutes seulement après l'installation. Une nichée a été victime de la prédation par un mustélide, probablement une fouine. La poursuite du suivi des nichées par caméra en 2025 permettra d'évaluer le taux de prédation des nichées de manière plus complète. L'analyse de toutes les images, notamment de la fréquence de nourrissage et le type de nourriture est en cours et fera l'objet d'un rapport séparé.



Figure 8 : Photographies issues des caméras de surveillance des nids. A gauche : caméra filmant un nid, au centre : femelle nourrissant ses jeunes, à droite : prédation d'un nid par une fouine.

4.5 Protection des nids

Cette année, la protection des nids a consisté à protéger les nidifications débutées dans les prairies intensives et menacées par la fauche et à protéger une surface dans un pâturage extensif via un report de pâture autour de l'emplacement du nid.

Au total, cinq carrés de 30 x 30 m ont été épargnés dans les prairies intensives lors des fauches. Sur ces cinq carrés toutefois, seuls deux nids avaient été relevés : un nid fraîchement construit et un nid avec jeunes. Pour les trois autres surfaces protégées, il avait été tenté de conserver un habitat attractif pour des chanteurs présents dans la zone, en espérant que des nidifications pourraient avoir lieu par la suite.

Pour le nid fraîchement construit, la femelle semble avoir abandonné les jours qui ont suivi la fauche, en raison de probables perturbations trop fortes (fauche, passage de la pirouette, mise en andains et bottelage du foin). Il est possible que ces dérangements survenus à une étape précoce de la nidification soient plus susceptibles de provoquer l'abandon de la nichée par les adultes que lorsqu'il y a des jeunes au nid. Pour ce qui est du nid avec des jeunes, il a malheureusement été détruit par la fouine avant la fauche. Finalement, pour ce qui est des carrés protégés là où des chanteurs étaient recensés, ils ont tous été immédiatement abandonnés par ces oiseaux. Par conséquent, toutes les protections de nids dans les prairies ont été infructueuses.

A l'emplacement où un report de pâture dans le pâturage extensif a été effectué, l'envol des jeunes a pu être constaté avec succès.

4.6 Recensement des espèces OEA

Le recensement de toutes les espèces OEA a permis de connaître l'effectif pour chacune de ces espèces sur l'entier du périmètre central, soit 15 km².

Les résultats obtenus sont parmi les plus grandes surprises de ce suivi : 37 espèces liées aux milieux agricoles ont été observées dans ce secteur central, dont 22 espèces OEA (tab. 7). Le secteur héberge par ailleurs des densités très élevées pour plusieurs espèces d'oiseaux. L'espèce la plus représentée a été l'Alouette des champs. Le Bruant jaune, la Pie-grièche écorcheur ou encore le Tarier pâtre atteignent également des densités notables (tab. 7).

Tableau 6: Nombre de territoires des espèces OEA observées dans le secteur central (les espèces absentes et celles observées mais n'ayant pas un comportement de nicheur ne figurent pas dans ce tableau).

Espèce	Nombre de territoires recensés		Espèce	Nombre de territoires recensés
Alouette des champs	143		Hirondelle rustique	27
Bergeronnette printanière	13		Linotte mélodieuse	39
Bruant jaune	57		Milan royal	4
Bruant zizi	2		Pic vert	6
Caille des blés	1		Pie-grièche écorcheur	49
Chardonneret élégant	41		Rossignol philomèle	19

Espèce	Nombre de territoires recensés		Espèce	Nombre de territoires recensés
Coucou gris	6		Rougequeue à front blanc	1
Faucon crécerelle	11		Rousserolle verderolle	1
Fauvette des jardins	10		Tarier pâtre	44
Fauvette grisette	23		Torcol fourmilier	9
Grimpereau des jardins	19		Tourterelle des bois	4

4.7 Suivi automnal et hivernal du bruant proyer

Une fois toutes les nichées terminées, les suivis ont permis de constater la formation d’un groupe comptant jusqu’à 25 Bruants proyers à la fin du mois de juillet. Ce groupe a pu être observé jusqu’à mi-août et comprenait des adultes, ainsi que des jeunes de l’année. S’en est suivi une absence totale d’observations jusqu’au 24 octobre, lorsqu’un groupe de 16 individus est réapparu dans une haie basse composée d’arbustes épineux, soupçonnée d’être un site de dortoir. Les absences sont pour l’instant inexplicables, mais il est probable que ces oiseaux, très difficiles à détecter lorsqu’ils ne chantent pas, puissent simplement passer inaperçus.

Au niveau des zones de nourrissage, après les moissons, les Bruants proyers ont été observés dans les chaumes de colza et de céréales et semblaient se nourrir de graines tombées au sol. Plus tard, c’est également dans des chaumes n’ayant pas été hersés ou labourés avant l’hiver que ces oiseaux semblent trouver leur nourriture. Ces derniers y trouvent vraisemblablement de restes de la récolte ou des graines de plantes adventices. Aucune observation ne permet toutefois de l’attester.

4.8 Amélioration de l’habitat

Sur les 90 exploitants et exploitantes contactés, onze ont accepté une visite de la biologiste pour un conseil personnalisé. D’autres ont reçu un conseil par téléphone. Le conseil a été réalisé sur l’ensemble du réseau CABA et non uniquement dans le secteur central.

Globalement, le périmètre du réseau CABA comptait 34 jachères représentant 18,5 hectares en 2024, (contre 10 hectares et 14 parcelles en 2023). Les ourlets ont augmenté d’une à 13 parcelles et de 0,5 à 3,5 hectares entre 2023 et 2024. Un certain nombre de jachères et ourlets ne se situe toutefois pas dans les endroits recommandés (bordures de forêts, hors zones prioritaires Bruant proyer). A l’intérieur du secteur central, on compte en 2024 11,5 ha de jachères (tab. 8, fig. 9).

Les jachères disposées aux emplacements recommandés lors du conseil, car favorables au Bruant proyer, représentent 2,2 hectares répartis en sept parcelles. Six ourlets, totalisant 1,7 hectares ont également été mis en place selon les recommandations de localisations. Un septième ourlet de 0,4 ha a également été semé cette année dans la zone favorable au Bruant proyer, bien qu’il ne s’agisse pas d’un emplacement discuté lors des visites de terrain.

Ce travail de conseil a nécessité environ 75 heures de travail, pour un montant total de 9400 CHF.

Tableau 7 : Etat des SPB sur terres assolées sur l’entier du périmètre du réseau CABA en 2023 et 2024 (céréales en semis espacés et bandes semées pour organismes utiles non comprises), avant et après le conseil personnalisé aux agriculteurs et agricultrices. Source : Bureau Maillefer et Hunziker.

Type de SPB	Etat 2023	Etat 2024	Dans zones favorables au Bruant proyer (2024)	Dont nouvelles
Jachères florales et tournantes	10,0 ha	18,5 ha	4,5 ha	2,2 ha
Ourlets	0,5 ha	3,2 ha	2,0 ha	2,0 ha
Bandes culturales extensives	1,8 ha	5 ha	5 ha	5 ha
Total	12,3 ha	26,7 ha	11,5 ha	9,2 ha



Figure 9: Etat des SPB avant le conseil (à gauche) et après le conseil (à droite) dans le secteur central. Source: Maillefer et Hunziker SA.

4.9 Sensibilisation

Durant l'année 2024, une visite sur le terrain avec les partenaires du projet a été organisée le 12 juillet. Elle a regroupé une quinzaine de personnes de la Direction générale de l'environnement, de la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires, de Proconseil et des ornithologues locaux qui ont pu visiter les habitats occupés par les Bruants proyers, ainsi que le système de surveillance par caméra des nids. Le monitoring et les mesures de conservation à mettre en place ont été discutés.

Par ailleurs, un article sur le projet de conservation du Bruant proyer a été publié dans la revue La Salamandre d'octobre 2024 une conférence a été donnée par Robin Séchaud au festival Salamandre à Morges le 27 octobre 2024 et a regroupé une soixantaine de curieux.



Figure 10: Actions d'information et sensibilisation sur le Bruant proyer : rencontre sur le terrain avec les partenaires du projet (à gauche) et conférence sur le Bruant proyer lors du festival Salamandre, à Morges, le 27.10.2024 (à droite). Photos : Jérôme Duplain et Chloé Pang, Station ornithologique suisse.

5 Discussion et perspectives

Le réseau écologique de CABA, comptant une forte proportion de surfaces favorables à la biodiversité, notamment de SPB de qualité, des talus CFF fauchés seulement en automne, mais également un système agricole de polyculture-élevage avec des cultures très diversifiées avec de nombreuses structures, héberge une riche biodiversité. Le Bruant proyer, en tant qu'espèce exigeante, bénéficie de toutes ces conditions et joue aujourd'hui le rôle d'espèce parapluie. Les mesures mises en place pour le Bruant proyer favorisent toute la guilda des oiseaux des milieux agricoles ouverts et structurés. Les résultats de l'année 2024 confirment que la population de Bruants proyers de la région d'Orbe est importante, de taille au moins aussi importante que celle de 2023, et joue un rôle prépondérant pour la conservation de l'espèce à l'échelon suisse.

L'estimation de la taille de la population, du nombre de couples et du succès de reproduction nécessitent un suivi intensif. Il est démontré que le nombre de mâles chanteurs ne reflète pas l'effectif nicheur, le sexe-ratio étant très fortement déséquilibré en faveur des mâles et ce même si un certain nombre de femelles n'ont probablement pas été détectées, vu la difficulté de les observer. A noter également que les 3 relevés de la méthode MONiR ne suffisent pas pour connaître le succès de reproduction. Seul le suivi intensif a permis de découvrir des nichées.

La faible proportion de femelles rend cette population de Bruants proyers très vulnérable. Le faible nombre de nichées et le nombre de jeunes à l'envol pourraient ne pas être suffisants pour contrecarrer la mortalité au cours de l'année. Seul un suivi sur plusieurs années permettra de comprendre précisément la dynamique de cette population.

Les essais de protection de nids, intervenus en début de saison de nidification, ont été infructueux. Le constat aurait pu être nuancé si les fauches étaient survenues en fin de saison de nidification, lorsque les oiseaux nourrissaient des jeunes et avaient davantage investi d'énergie dans l'élevage d'une nichée. D'autres tentatives pourraient être testées en 2025 avec des zones protégées plus grandes par exemple. A nouveau, seul un suivi sur plusieurs années nous permettra de tirer des conclusions fondées sur une analyse statistique.

De manière générale, on constate que la conservation de l'espèce passe par la promotion d'habitats de nidification sûrs et de qualité et non par la protection de nids. Ces protections sont toutefois nécessaires à l'heure actuelle vu la faible proportion de femelles et de nids, ainsi qu'en l'absence de surfaces sécurisées pour la nidification du Bruant proyer en suffisance.

Au niveau de l'amélioration de l'habitat, il a pu être constaté à quel point un conseil individuel aux agriculteurs et agricultrices était précieux et pouvait apporter de bons résultats pour la conservation de l'avifaune. La décision d'abandonner les 3,5 % de SPB sur terres assolées par le parlement a toutefois fait renoncer certains à mettre en place toutes les surfaces projetées. Le contact étroit avec les agriculteurs et agricultrices doit maintenant impérativement être maintenu pour continuer l'amélioration de l'habitat au sein du périmètre d'étude. De petits aménagements, tels que la plantation de groupes de buissons dans les jachères, voire dans des prairies et pâturages extensifs, est également à réaliser.

A l'heure actuelle, bien que le secteur central comporte une forte proportion de SPB, il est important de travailler sur la diversité et la qualité des types de ces surfaces. En effet, la faible proportion de SPB sur terres assolées par rapport aux prairies extensives n'est pas optimale pour la conservation des espèces d'oiseaux menacés présents. Ceux-ci nécessitent une plus forte proportion d'habitats sécurisés, telles que la jachères et ourlets sur terres assolées. De plus, bon nombre de prairies extensives, de jachères et ourlets sont situés en bordure de forêts et ne répondent pas aux exigences des espèces des oiseaux des milieux agricoles ouverts, dont fait partie le Bruant proyer.

Une question qui a interpellé l'équipe réalisant le suivi ce printemps a par ailleurs été de savoir pourquoi la reproduction des Bruants proyers était si tardive. Une étude sur la disponibilité de la nourriture (orthoptères en particulier qui constituent les proies majoritaires pour le nourrissage des jeunes) pourrait être entreprise en 2025, afin de savoir si ces oiseaux attendent la période où les orthoptères sont en quantité suffisante et à un stade de développement optimal pour commencer leur nichée et ainsi pouvoir nourrir les jeunes. Les conditions météorologiques très pluvieuses du printemps ont potentiellement joué un rôle sur la phénologie, sur la disponibilité de la nourriture, ainsi que sur le succès de reproduction.

Un effort important de suivi a été réalisé durant la période de reproduction. Néanmoins, afin de connaître toutes les causes de raréfaction du Bruant proyer, le suivi hivernal doit permettre de définir si la survie est limitée entre deux saisons de nidification et de définir, s'il y a lieu de le faire, des mesures visant à améliorer cette survie.

De nombreuses questions restent aujourd'hui sans réponse et il est essentiel de poursuivre le suivi de cette population sur plusieurs années afin d'acquérir une vision de la dynamique de la population. Le suivi détaillé du Bruant proyer et des espèces d'oiseaux des milieux agricoles se poursuivra ces prochaines années et devra permettre de mieux comprendre les exigences de cette espèce, afin de mettre en place des mesures de conservation efficaces sur le long terme.

6 Remerciements

La Station ornithologique suisse remercie chaleureusement la Direction générale de l'environnement du canton de Vaud – Division biodiversité et paysage (DGE-BIODIV) pour avoir soutenu le projet financièrement et en organisant la coordination avec les exploitants et exploitantes pour les reports de fauche autour des nids, en particulier Mmes. Natacha Koller et Magali Lekeu et MM. Patrick Patthey et Romain Savary.

Nous remercions également Mme Marion Tanner, du bureau Maillefer et Hunziker, pour l'excellente collaboration dans le cadre de l'amélioration de l'habitat et pour la protection des nids avec les agriculteurs et agricultrices.

Nos remerciements vont par ailleurs à tous les membres du réseau écologique de CABA, qui nous ont accueilli à bras ouverts pour la protection des nids et qui ont suivi avec intérêt la pose des caméras pour surveiller les nids sur leurs parcelles. Leur ouverture pour la mise en place de SPB de qualité a également permis, en une année seulement, un important gain pour la biodiversité.

Finalement, nous tenons à remercier tous les observatrices et observateurs ayant transmis leurs observations de Bruants proyers, aidant grandement au suivi de l'espèce, en particulier : Carole Daenzer, Patrick Patthey, Philippe Latty, Christophe Aubert, Sylvain Menétrey, Océane Siffert et Michel Manganel.

7 Bibliographie

- Agroscope (2016): Liste d'espèces OEA, format Excelfiles, 15.09.2016, téléchargeable sous : <https://www.uzl-arten.ch>
- Ayé, R., E. Bernardi, W. Christen, P. Horch, L. Hüppin, M. Jenny, B. Lugrin, P. Mosimann-Kampe, W. Müller, B. Posse, P. Rapin, H. Schmid, Y. Schwarzenbach, R. Spaar, S. Strebel & J.-L. Zollinger (2013): Bestand der Grauammer *Emberiza calandra* in der Schweiz 2009–2011 und Schwerpunktgebiete für ihre Förderung. Ornithol. Beob. 110: 465-474.
- Birrer, S., Auchli, N., Duplain, J., Korner, P., Lanz, M., Lugrin, B., & Vasseur, J. (2018). Habitatnutzung der Vögel in einer offenen Kulturlandschaft im Winter. Ornithologische Beobachter, 115(1), 11-34.
- Donald, P. F. & A. D. Evans (1994): Habitat selection by Corn Buntings *Miliaria calandra* in winter. Bird Study 41: 199-210.
- Donald, P. F. & A. D. Evans (1995): Habitat selection and population size of Corn Buntings *Miliaria calandra* breeding in Britain in 1993. Bird Study 42: 190-204.
- Géroutet, P. (2010). Les Oiseaux nicheurs d'Europe. Tome 2, de la bouscarle aux bruants. Edition mise à jour par Michel Cuisin. Delachaux et Niestlé.
- Glutz von Blotzheim, W. (1997). Handbuch der Vögel Mitteleuropas. Tome 14. Aula-Verlag.
- Hegelbach, J. & V. Ziswiler (1979): Zur Territorialität einer Grauammer-Population *Emberiza calandra*. Ornithol. Beob. 76 : 119-132.
- Keller, V., S. Herrando, P. Voříšek, M. Franch, M. Kipson, P. Milanese, D. Martí, M. Anton, A. Klvaňová, M. V. Kalyakin, H. G. Bauer & R. P. B. Foppen (2020) : European Breeding Bird Atlas 2: Distribution, Abundance and Change. European Bird Census Council & Lynx Edicions, Barcelona.
- Knaus P., Antoniazza S., Keller V., Sattler T., Schmid H., Strebel N. 2021 : Liste rouge des oiseaux nicheurs. Espèces menacées en Suisse. Office fédéral de l'environnement (OFEV) ; Station ornithologique suisse. L'environnement pratique n° 2124.
- Knaus, P., S. Antoniazza, S. Wechsler, J. Guélat, M. Kéry, N. Strebel & T. Sattler (2018): Atlas des oiseaux nicheurs de Suisse 2013-2016. Distribution et évolution des effectifs des oiseaux en Suisse et au Liechtenstein. Station ornithologique suisse, Sempach.
- Landelout A., J.-Y. Paquet, F. Causse, B. Choppin, A. Lledo, V. Robert & T. Walot (2020) : Sauvegarde d'une population de Bruant proyer *Emberiza calandra* à l'aide de mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) dans une zone d'agriculture intensive de Hesbaye. Aves 57/1 – 2020 – 3-25.
- Longchamp, L., L. Bradley, J. Duplain, S. Michler, M. Pilati, B. Rothenbühler et R. Séchaud (2024) : Conservation du Bruant proyer dans la région d'Orbe, Rapport succinct. Station ornithologique suisse, Sempach.
- Maumary, L., Vallotton, L., & Knaus, P. (2007) : Les oiseaux de Suisse. Station ornithologique suisse, Sempach.
- Meichtry-Stier, K., J. Duplain, M. Lanz, B. Lugrin & S. Birrer (2018): The importance of size, location, and vegetation composition of perennial fallows for farmland birds. *Ecol Evol.* 8: 9270-9281.
- Séchaud R. et al. (in prep.) : Conservation du Bruant proyer dans le région d'Orbe. Rapport annuel 2023 à l'att de la DGE. Station ornithologique suisse, Sempach.
- Schmid, H., R. Luder, B. Naef-Daenzer, R. Graf & N. Zbinden (1998): Atlas des oiseaux nicheurs de Suisse. Distribution et évolution des effectifs des oiseaux en Suisse et au Liechtenstein 1993-1996. Station ornithologique suisse, Sempach.
- Schürmann, H., S. Hohl (2024) : Surfaces de promotion de la biodiversité de grande valeur écologique et objectifs quantitatifs de surface. Station ornithologique suisse, Sempach
- Spaar, R, R. Ayé, N. Zbinden & U. Rehsteiner (Eds.) (2012) : Eléments pour les programmes de conservation des oiseaux en Suisse – Actualisation 2011. Centre de coordination du «programme de conservation des oiseaux en Suisse». Association Suisse pour la Protection des Oiseaux ASPO/BirdLife Suisse et Station ornithologique suisse, Zurich et Sempach.
- Suter, C., U. Rehsteiner & N. Zbinden (2002): Habitatwahl und Bruterfolg der Grauammer *Miliaria calandra* im Grossen Moos. Ornithol. Beob. 99 : 105-115.
- Walter, T., S. Eggenberg, Y. Gonseth, F. Fivaz, C. Hedinger, G. Hofer, A. Klieber-Kühne, N. Richner, L. Schneider, E. Szerencsits & S. Wolf (2013) : Opérationnalisation des objectifs environnementaux pour l'agriculture : Domaine espèces cibles et caractéristiques, milieux naturels (OPAL). ART-Schriftenreihe, 18 : 1-134.

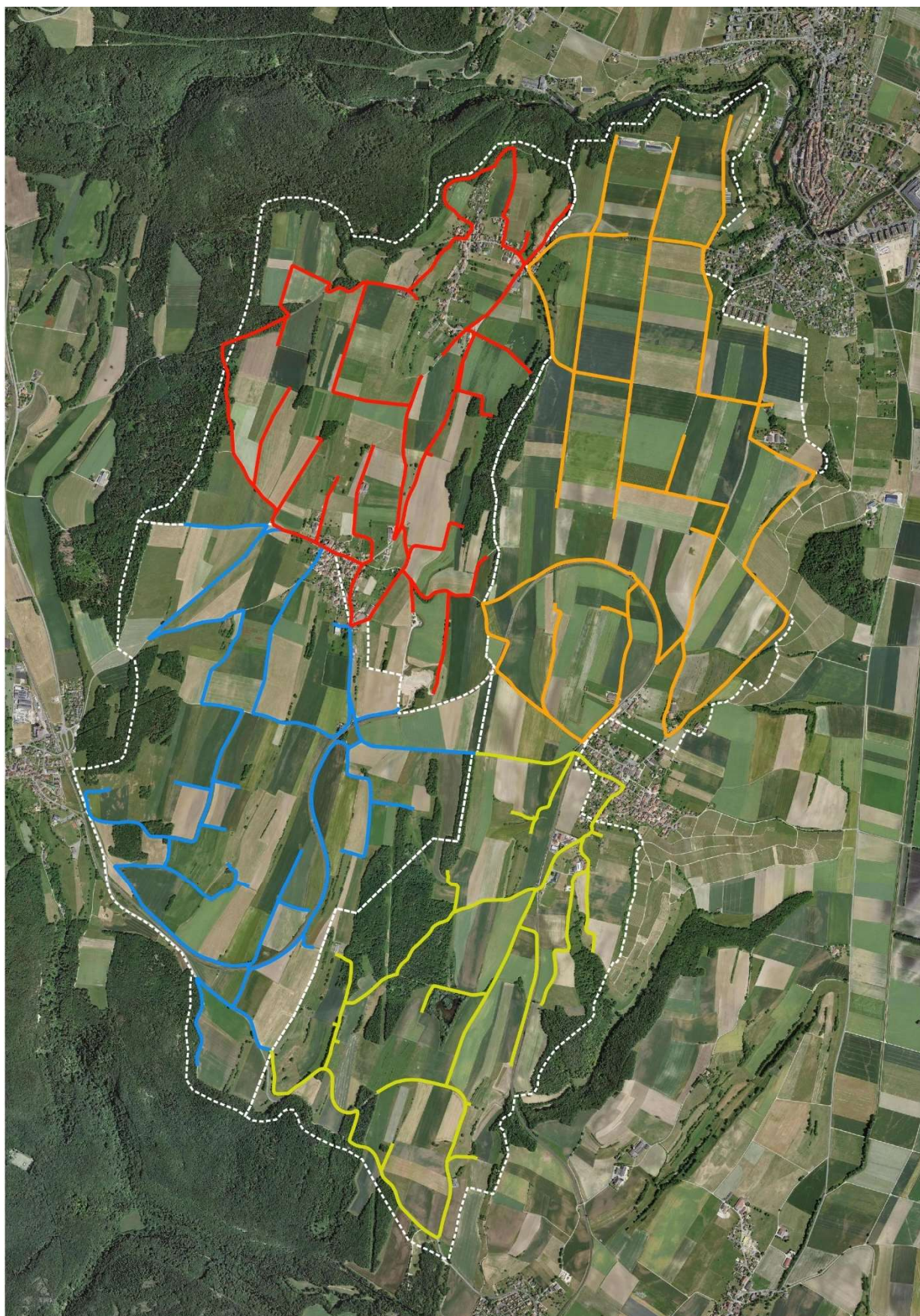
8 Annexes

- Annexe 1 : Liste des espèces OEA recensées
- Annexe 2 : Carte du secteur central avec les transects pour le recensement
- Annexe 3 : Appel à signaler le Bruant proyer en automne et en hiver

Annexe 1 : Liste des espèces à recenser

namefz	abkfz	code atlas si >2	date si >15.4	guild id	uzl vdc	id	sysnum	namelt	Justification recensement Antenne Yverdon
Alouette calandrelle	CAL	7		K	-	3500	72970	Calandrella brachydactyl	guilde des milieux cultivés
Alouette des champs	ALC			K	Z	3570	73110	Alauda arvensis	OEA et guilde des milieux cultivés
Alouette lulu	ALL			K	Z	3560	73010	Lullula arborea	OEA et guilde des milieux cultivés
Bécassine des marais	BEM	3	20.4	F	Z	2210	25010	Gallinago gallinago	OEA
Bergeronnette citrine	BEC	7		K	-	5100	99750	Motacilla citreola	guilde des milieux cultivés
Bergeronnette grise	BEG			X	-	5030	99800	Motacilla alba	Lien avec agriculture (nidification fréquente)
Bergeronnette printanière	BEP	4	20.5	K	L	5060	99720	Motacilla flava	OEA et guilde des milieux cultivés
Bruant jaune	BRJ			K	L	5580	102340	Emberiza citrinella	OEA et guilde des milieux cultivés
Bruant ortolan	BRO		15.5	T	Z	5670	102300	Emberiza hortulana	OEA
Bruant proyer	BRP			K	Z	5570	102210	Emberiza calandra	OEA et guilde des milieux cultivés
Bruant zizi	BRZ			K	Z	5640	102320	Emberiza cirius	OEA et guilde des milieux cultivés
Busard cendré	BUC	7	1.5	K	-	1350	30670	Circus pygargus	guilde des milieux cultivés
Busard Saint-Martin	BUM	7		K	-	1330	30620	Circus cyaneus	guilde des milieux cultivés
Buse variable	BUV			K	-	1150	31860	Buteo buteo	guilde des milieux cultivés
Caille des blés	CAI		1.5	K	L	1610	2310	Coturnix coturnix	OEA et guilde des milieux cultivés
Chardonneret élégant	CHA			S	L	5350	101780	Carduelis carduelis	OEA
Chevêche d'Athéna	CHV			K	Z	3130	27910	Athene noctua	OEA et guilde des milieux cultivés
Choucas des tours	CHO	7		K	Z	3710	69370	Corvus monedula	OEA et guilde des milieux cultivés
Cigogne blanche	CIG	11		K	Z	500	21380	Ciconia ciconia	OEA et guilde des milieux cultivés
Corbeau freux	COF	11		K	-	3700	69470	Corvus frugilegus	guilde des milieux cultivés
Corneille mantelée	COM			K	-	3683	Na	Corvus cornix	guilde des milieux cultivés
Corneille noire	COR			K	-	3681	Na	Corvus corone	guilde des milieux cultivés
Coucou gris	COU			X	Z	3040	17100	Cuculus canorus	OEA
Courlis cendré	COC	7		F	Z	2020	24380	Numenius arquata	OEA
Effraie des clochers	EFF			K	Z	3070	27100	Tyto alba	OEA et guilde des milieux cultivés
Étourneau sansonnet	ETO			K	-	5180	86500	Sturnus vulgaris	guilde des milieux cultivés
Faisan de Colchide	FAI			K	-	1620	3300	Phasianus colchicus	guilde des milieux cultivés
Faucon crécerelle	CRE			K	Z	1480	40210	Falco tinnunculus	OEA et guilde des milieux cultivés
Faucon hobereau	HOB		15.5	X	-	1430	40440	Falco subbuteo	Intérêt régional de l'Antenne d'Yverdon
Fauvette babillarde	FAB		10.5	W	-	4620	80380	Sylvia curruca	Lien avec agriculture (haies basses pied du Jura)
Fauvette des jardins	FAJ		10.5	W	L	4600	80220	Sylvia borin	OEA
Fauvette épervière	FAE		20.5	K	-	4580	80290	Sylvia nisoria	guilde des milieux cultivés
Fauvette grisette	FAG		10.5	K	Z	4610	80450	Sylvia communis	OEA et guilde des milieux cultivés
Gobemouche à collier	GMC		1.5	W	Z	4870	92320	Ficedula albicollis	OEA
Gobemouche noir	GNO		25.4	W	-	4860	92310	Ficedula hypoleuca	Intérêt régional de l'Antenne d'Yverdon
Grimpereau des jardins	GRJ			W	L	3950	84990	Certhia brachydactyla	OEA
Grive litorne	GRL			K	Z	4290	89840	Turdus pilaris	OEA et guilde des milieux cultivés
Guêpier d'Europe	GUE	7		T	-	3330	33380	Merops apiaster	Lien avec agriculture (pâturages)
Hibou moyen-duc	MDU			K	L	3170	28560	Asio otus	OEA et guilde des milieux cultivés
Hirondelle rustique	HRU			K	L	3610	76830	Hirundo rustica	OEA et guilde des milieux cultivés
Huppe fasciée	HUP	7		K	Z	3360	33070	Upupa epops	OEA et guilde des milieux cultivés
Hypolaïs polyglotte	HYP		15.5	T	-	4520	75210	Hippolaïs polyglotta	Lien avec agriculture (jachères)
Linotte mélodieuse	LIN			K	L	5370	101670	Linaria cannabina	OEA et guilde des milieux cultivés
Locustelle tachetée	LOT		15.5	F	-	4390	75810	Locustella naevia	Lien avec agriculture (jachères sur sols humides)
Loriot d'Europe	LOR		10.5	W	-	3660	62530	Oriolus oriolus	Intérêt régional de l'Antenne d'Yverdon
Milan noir	MIN			X	-	1100	31330	Milvus migrans	Lien avec agriculture (recherche de nourriture)
Milan royal	MIR			K	Z	1090	31320	Milvus milvus	OEA et guilde des milieux cultivés
Moineau friquet	MOF			K	-	5280	98970	Passer montanus	guilde des milieux cultivés
Mouette rieuse	MOR	11		F	Z	2630	25840	Larus ridibundus	OEA
Perdrix grise	PEG			K	Z	1600	3480	Perdix perdix	OEA et guilde des milieux cultivés
Perdrix rouge	PER	7		K	-	1570	2510	Alectoris rufa	guilde des milieux cultivés
Petit-duc scops	PDU		10.5	K	Z	3080	28280	Otus scops	OEA et guilde des milieux cultivés
Pic cendré	PCE			W	Z	3390	38330	Picus canus	OEA
Pic épeichette	PET			W	L	3450	39520	Dryobates minor	OEA
Pic vert	PVE			X	L	3380	38370	Picus viridis	OEA
Pie-grièche à poitrine rose	PGP	7		K	-	5130	68720	Lanius minor	guilde des milieux cultivés
Pie-grièche à tête rousse	PGT	4		K	Z	5140	68850	Lanius senator	OEA et guilde des milieux cultivés
Pie-grièche écorcheur	PGE		15.5	K	L	5160	68620	Lanius collurio	OEA et guilde des milieux cultivés
Pie-grièche grise	PGG	7		K	-	5120	68770	Lanius excubitor	guilde des milieux cultivés
Pigeon colombin	PCO			W	-	2980	5910	Columba oenas	Lien avec agriculture (bocage et recherche de nourriture)
Pigeon ramier	PRA			W	-	2990	5940	Columba palumbus	Lien avec agriculture (bocage et recherche de nourriture)
Pipit des arbres	PIA		25.4	K	L	4970	99210	Anthus trivialis	OEA et guilde des milieux cultivés
Pipit farlouse	PIF			K	Z	4930	99260	Anthus pratensis	OEA et guilde des milieux cultivés
Pipit spioncelle	PIS			A	L	5000	99270	Anthus spinoletta	OEA
Râle des genêts	RAG		25.5	K	Z	1680	18000	Crex crex	OEA et guilde des milieux cultivés
Rossignol philomèle	ROS		1.5	W	L	4020	91790	Luscinia megarhynchos	OEA
Rougequeue à front blanc	RQB		25.4	K	Z	4070	92560	Phoenicurus phoenicurus	OEA et guilde des milieux cultivés
Rousserolle verderolle	RVE		20.5	F	L	4470	75300	Acrocephalus palustris	OEA
Serin cini	SER			S	-	5460	101820	Serinus serinus	Lien avec agriculture (vignobles, vergers, etc)
Tarier des prés	TDP	4	20.5	K	Z	4090	92780	Saxicola rubetra	OEA et guilde des milieux cultivés
Tarier pâle	TPA	4	1.5	K	L	4100	92840	Saxicola torquatus	OEA et guilde des milieux cultivés
Torcol fourmilier	TOR		1.5	K	Z	3370	37360	Jynx torquilla	OEA et guilde des milieux cultivés
Tourterelle des bois	TOB		15.5	K	L	3000	6220	Streptopelia turtur	OEA et guilde des milieux cultivés
Vanneau huppé	VAN	7		K	Z	1850	23880	Vanellus vanellus	OEA et guilde des milieux cultivés
Verdier d'Europe	VER			S	-	5330	101230	Chloris chloris	Lien avec agriculture (bocage)

Annexe 2 : Carte du secteur central présentant les sous-secteurs et les transects de suivi



Rechercher le Bruant proyer en hiver

Comme beaucoup d'espèces d'oiseaux des milieux agricoles, le Bruant proyer est aujourd'hui gravement menacé en Suisse. Espèce autrefois commune, il a vu ses populations décliner dramatiquement au cours des dernières décennies. La population suisse a passé de 400 à 600 couples nicheurs en 1993-1996 à seulement 80 à 110 couples lors du troisième Atlas en 2013-2016.

En 2023, la Station ornithologique suisse a lancé un projet de conservation du Bruant proyer dans la région d'Orbe. Afin de mettre en place des mesures de conservation adaptées, une meilleure connaissance des causes de raréfaction est nécessaire. Alors qu'il est démontré que les fauches des prairies sont souvent responsables de la destruction des nids de cet oiseau nichant au sol, on suspecte d'autres problématiques qui impacteraient l'espèce en dehors de sa période de reproduction, comme par exemple le manque de nourriture en hiver. Sa répartition en hiver est par ailleurs aujourd'hui encore très énigmatique.

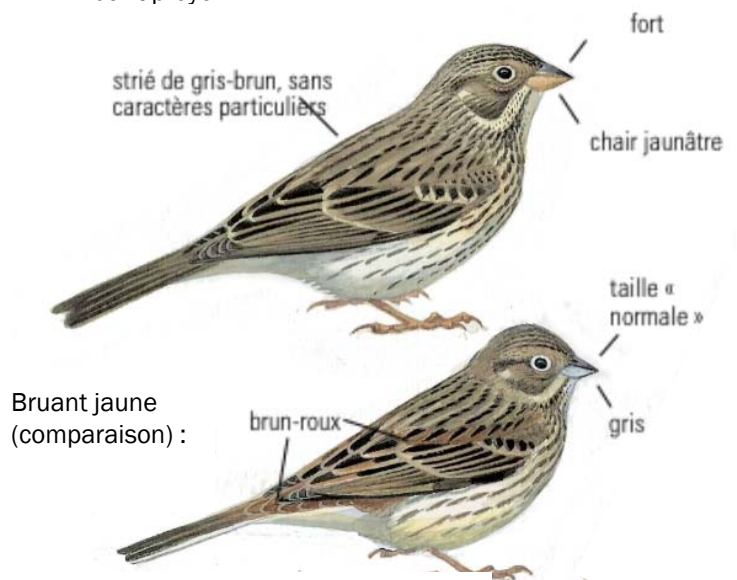
Reconnaître le Bruant proyer

Le Bruant proyer est un gros passereau, pratiquement de la taille d'un étourneau. D'un plumage strié brun-gris et blanc dessous, on le reconnaît par son bec très fort de couleur chair-jaunâtre dessous.

En hiver, le proyer ne chante pas mais il émet des cris caractéristiques, sortes de « plop, plop » ou « bet, bet » cliquetant.

On peut facilement le confondre avec l'Alouette des champs qui a un plumage passablement proche mais qui a un bec nettement plus fin. De plus, son plumage est très similaire au Bruant jaune. Néanmoins on le distinguera de ce dernier par l'absence de jaune sur les flancs et de roux sur le dos et le croupion, ainsi que par une taille nettement plus grande.

Bruant proyer :



Bruant jaune (comparaison) :

Où le rechercher ?

Le Bruant proyer se nourrissant exclusivement de graines en hiver, il semble apprécier les champs fraîchement récoltés, où il trouve encore des graines tombées au sol : chaumes de maïs ou de tournesol par exemple. Les jachères et champs comportant de nombreuses « mauvaises herbes » comme l'amarante sont particulièrement intéressants également car très riches en graines. Pour la nuit, le Bruant proyer aura tendance à se regrouper en dortoirs communautaires pouvant compter plusieurs dizaines d'individus, dans des roselières ou des haies basses. On peut alors entendre les oiseaux émettant les cris en vol peu avant la tombée de la nuit ou le matin après l'aube, lorsqu'ils gagnent ou quittent leur dortoir.

Alouette des champs (comparaison) :



Dessins : Delachaux et
Niestlé, Le Guide Ornitho

Signaler le Bruant proyer

En cas d'observation, il est très utile de transmettre la donnée avec une localisation précise sur l'application NaturaList ou sur le site internet ornitho.ch.

Toute information concernant l'environnement où il est observé, le type de culture, le nombre d'individus est très utile. Par ailleurs, si vous recherchez l'espèce mais que vous ne la trouvez pas, il est très utile également de signaler votre observation avec un nombre = 0. On saura par conséquent que l'espèce a été recherchée dans une zone mais qu'elle était à priori absente.

Pour plus d'infos sur le Bruant proyer :

<https://www.vogelwarte.ch/fr/les-oiseaux-de-suisse/bruant-proyer/>

Station ornithologique suisse, Antenne d'Yverdon, Ludovic Longchamp, ludovic.longchamp@vogelwarte.ch